

PROCES-VERBAL
De la Commission Administrative du CCAS du 15 avril 2024

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	07
Nombre de pouvoirs :	00
Nombre de suffrages exprimés :	07
Date de convocation :	28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril, à 14 H la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réunie au lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Virginie ELION, Présidente et après convocations régulièrement faites à domiciles.

Etaient présents : Mme ELION Virginie, Mme ALAPETITE Aurélie, Mme GIRAUDET Marie-Laure, Mme DARCHY Pierrette, Mme MICAT Josiane, Mme TOUCHET Micheline

Excusés : M. SOHIER Louis, Mme LAURIEN Sylvie

Absente : Mme MAITRE Jacqueline, Mme LAMOT Annie, Mme YVERNAULT Rolande

Mme TOUCHET Micheline est élue secrétaire de séance

Le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité

Délibération n° 20241504-001

Transmis à la Sous-Préfecture le 17 avril 2024

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le conseil d'administration, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2023 dressé par M. le receveur municipal.

Mme Sylvie LAURIEN arrive à 14h15

Délibération n° 20241504-002

Transmis à la Sous-Préfecture le 17 avril 2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Madame la Présidente s'est retirée et ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Aurélie ALAPETITE, Présidente délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame Virginie ELION, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		21 001,08		1 372,05		22 373,14
Opérations de l'exercice	10 048,18	10 050,00		100,00	10 048,18	10 150,00
TOTAUX	10 048,18	31 051,08		1 472,05	10 048,18	32 523,14
Résultats de clôture		20 104,91		1 472,05		21 576,96
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	10 048,18	31 051,08		1 472,05	10 048,18	32 523,14
Résultats définitifs		20 104,91		1 472,05		21 576,96

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à l'unanimité ADOPTE le compte administratif 2023 du CCAS.

Délibération n° 20241504-003

Transmis à la Sous-Préfecture le 17 avril 2024

REPORT DES RESULTATS

Madame la Présidente indique au Conseil d'Administration que :

L'excédent de fonctionnement réalisé en 2023 s'élève à 20 104,91 €

L'excédent d'investissement réalisé en 2023 s'élève à 1 472,05 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de reporter ces excédents en fonctionnement et en investissement.

BUDGET PRIMITIF 2024

Madame la Présidente présente le budget 2024 qui s'équilibre comme suit

- **Fonctionnement :** 30 104,91 €
- **Investissement :** 1 472,05 €

Le Conseil d'Administration à l'unanimité adopte le budget 2024

Délibération n° 20241504-004

Transmis à la Sous-Préfecture le 17 avril 2024

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Madame la Présidente présente les demandes de subventions reçues.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'attribuer les subventions à caractère social suivantes au titre du budget 2024 :

AIDE A DOMICILE :	115 €
VMEH 36 :	170 €
ADMR :	<u>100 €</u>
	385 €

Délibération n° 20241504-005

Transmis à la Sous-Préfecture le 17 avril 2024

VOTE DU BUDGET 2024

Madame la Présidente présente le budget 2024 pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Le budget du CCAS s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	30 104,91	10 000,00
Reprise résultats 2023		20 104,91
TOTAL	30 104,91	30 104,91

Section d'Investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 472,05	
Reprise résultats 2023		1 472,05
TOTAUX	1 472,05	1 472,05

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget 2024 pour le Centre Communal d'Action Sociale.

QUESTIONS DIVERSES

- Pour 2024, le repas de fin d'année pour les aînés aura lieu le **dimanche 1 décembre** à la salle des fêtes. Les membres du CCAS vont demander au traiteur Bruno Assimon. Si la réponse est négative, une demande sera faite auprès du traiteur « Le Saint Antoine ».

- Le groupe folklorique d'Aigurande sera contacté pour l'animation.

- Le magasin SPAR étant fermé, les chocolats seront commandés chez Intermarché. Si le magasin rouvre ses portes les marchandises des colis y seront prises, sinon ce sera chez Intermarché.

- Les colis seront confectionnés dans des sacs en toile jute, peut-être de couleur ?

- Les membres du CCAS recherchent une idée pour les personnes en maison de retraite : une serviette de table ? un rond de serviette ? un joli porte-savon ? un sachet de lavande ?

La séance est levée à 14h40.

La Secrétaire de séance

**Centre Communal
d'Action Sociale
d'AIGURANDE 36140**

La Présidente



Micheline TOUCHET

Virginie ELION

1. 1990年12月29日，全国人大常委会通过了《关于惩治走私罪的补充规定》，其中规定：走私国家禁止出口的文物，情节严重的，处七年以上有期徒刑，并处罚金或者没收财产。

2. 1997年10月1日施行的《中华人民共和国刑法》第151条规定：走私国家禁止出口的文物，情节严重的，处七年以上有期徒刑，并处罚金或者没收财产。

3. 2003年12月1日施行的《最高人民法院关于审理走私刑事案件具体应用法律若干问题的解释》第1条规定：走私国家禁止出口的文物，情节严重的，处七年以上有期徒刑，并处罚金或者没收财产。